

Département de l'économie, de l'innovation et
du sport (DEIS)
Madame Joanne Kobel Dubail
Secrétariat général
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 25 mai 2021

Consultation : ordonnance sur le stockage obligatoire d'éthanol

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet de consultation relatif à l'ordonnance sur le stockage obligatoire d'éthanol. C'est avec plaisir que nous vous faisons part de notre position à ce propos.

Contexte général

La Covid-19, de par sa soudaineté et son implication mondiale, aura bousculé non seulement nos habitudes mais aussi les activités économiques de l'ensemble du pays. Elle aura aussi rappelé à nos bons souvenirs la nécessité de disposer de biens et de produits de premières nécessités, relevant plutôt de situation de guerres. Dans ce contexte avant tout sanitaire, l'éthanol en a constitué un exemple notable, et ce, dans l'ensemble des pays qui nous entourent.

Objet du projet

L'introduction d'un stockage obligatoire d'éthanol, nous apparaît donc nécessaire et crucial à l'avenir. Que le financement du stockage obligatoire de ce produit incombe au secteur privé nous apparaît quelque peu disproportionné même s'il se réfère à la LAP. Cette mesure semble faire reporter sur l'économie le fait que la Confédération ait décidé de vendre Alcosuisse en vue d'une libéralisation du marché. Toutefois, la mise en place optionnelle d'un fonds de garantie ainsi que le stockage obligatoire par délégation nous apparaissent être de bonnes solutions. La facilitation d'obtention de garanties de banques constituera une bonne contrepartie à ce stockage.

Appréciation

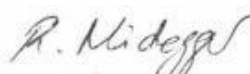
S'appuyant sur ce qui a été décrit ci-dessus, la CVCI soutient cette ordonnance.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Philippe Miauton
Directeur-adjoint



Romaine Nidegger
Responsable des dossiers politiques